

Les secrétaires à la scolarité

Objet : Inscription en CPES : 2023-2024

Jeunes gens,

Vous avez été admis en CPES à la rentrée 2023. C'est avec plaisir que nous vous accueillons.

Dossier d'entrée en CPES.

1 - Inscription , les documents de a à d sont à envoyer par courriel à cpge@ac-orleans-tours.fr :

- a) Fiche d'inscription – formulaire à remplir
- b) Fiche vie scolaire – formulaire à remplir
- c) Fiche engagement - formulaire à remplir
- d) Notification conditionnelle de bourses de l'enseignement supérieur 2023/2024

Les documents, ci-dessous, sont à apporter à la rentrée

- e) Bulletins de première et terminale
- f) Relevé de notes du baccalauréat
- g) Chèques, espèces ou virement pour le paiement de l'hébergement, la restauration, les frais de reprographie et participation volontaire à la Maison des cartésiens.
- h) Attestation de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Fiche infirmerie à compléter en ligne ne pas imprimer, [Fiche infirmerie](#)

Le règlement intérieur du lycée est à consulter sur le site du lycée : [Règlement intérieur](#)

Les conseils de lecture sont en ligne à l'adresse ci-après : [Conseils de lecture](#)

2 - Règlement de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

Vous devez impérativement vous connecter sur [CVEC](#)
et suivre les instructions, elle vous sera demandée lors de l'inscription à l'université

3 - Inscription à l'Université - suivre la procédure indiquée par celle-ci,

Rentrée universitaire CPES (sera confirmé sur le site du lycée) :

1ère année : Accueil au lycée le 4/09/23 – début des cours le 5/09/23

2ème année : Accueil à l'université le 4/09/23 – début des cours au lycée le 5/09/23

Caroline Jullien

La secrétaire en charge des CPGE et CPES

Fiche Inscription

Identité de l'élève

NOM : Prénom :

Sexe : F M Nationalité - Né(e) le : à :

Département : Pays :

Tél. portable de l'étudiant : Adresse de l'étudiant :

Courriel :

PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1) Non Oui : Année d'obtention :

Scolarité 2023/2024

Filière : Option 1 LVA : Anglais

Régime : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE-EXTERNE -

Scolarité précédente 2022/2023

Classe précédente : Établissement précédent : Dpt :

Responsable légal et financier : Lien de parenté :

Nom : Prénom :

Tel. Domicile : Tel. Travail : Tel. Portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Autorise à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élève : Oui Non

Profession :

Responsable légal : Lien de parenté

Nom : Prénom :

Tel. Domicile : Tel. Travail : Tel. Portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Autorise à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élève : Oui Non

Profession :

Fiche Vie scolaire

(à remplir uniquement par l'étudiant entrant en 1ère année ou nouveau en 2ème et 3ème année)

CPES 1^{ère} année : CPES 2^{ème} année : CPES 3^{ème} année :

NOM DE L'ÉTUDIANT :

PRÉNOM (S) :

(en capitales d'imprimerie)

Sexe : F M - Né(e) le à

Département Nationalité : Pays :

Tel. portable :

Courriel*

*Important pour les échanges entre l'administration et les étudiant(e)s, réception des bulletins semestriels.

Responsable légal et financier : Lien de parenté :

Nom : Prénom :

Tel. Domicile : Tel. Travail : Tel. Portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Autorise à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élève : Oui Non

Profession :

Responsable légal : Lien de parenté

Nom : Prénom :

Tel. Domicile : Tel. Travail : Tel. Portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Autorise à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élève : Oui Non

Profession :

ENGAGEMENT
(à remplir par tous les étudiants)

Je soussigné, étudiant en classe de

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée m'engage à en respecter les termes. Ce dernier peut être consulté sur le site lyc-descartes.fr, à la vie scolaire.

autorise le lycée à me prendre en photo lors de l'inscription. Cette photo sera exclusivement utilisée pour l'application Pronote.

A le

Signature de l'élève

Signature du représentant légal (si mineur)

CYCLES POST-BAC - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT ET AUX PRESTATIONS ANNEXES****Synthèse des prestations à régler au lycée Descartes au moment de l'inscription**

<input type="checkbox"/>	Avance de 10 repas pour les demi-pensionnaires :	44,50 €
<input type="checkbox"/>	Prestation de reprographie pour les CPGE et CPES :	48,00 €
<input type="checkbox"/>	Participation à la caisse de solidarité :	Contribution libre

1. Inscription au service de restauration :

Chaque étudiant (CPGE ou CPES) a la possibilité de choisir parmi 3 formules pour prendre ses repas au restaurant scolaire.

Demi-pensionnaire (déjeuner)

- Accès possible au restaurant scolaire pour les déjeuners du lundi au vendredi. La fréquentation du service de restauration est libre, sans nombre minimum de repas imposé par semaine ;
- Paiement à l'unité de chaque repas (seuls les repas consommés sont payés) ;
- L'accès au service nécessite un compte préalablement approvisionné. Il est donc conseillé de toujours prévoir un repas d'avance soit 4,45 € (tarif 2023) sur le compte ;
- Un étudiant peut utiliser sa carte d'accès plusieurs fois dans la même journée, pour aider un autre élève ou étudiant, en cas d'oubli par exemple ;
- Les sommes versées sur le compte de chaque demi-pensionnaire sont des avances. Sur demande, le solde de la carte peut être remboursé par virement en fin d'année scolaire.

Lors de l'inscription, une avance de **44,50 €**, correspondant à **10 repas**, est demandée, pour créer un compte et enregistrer l'étudiant avec la qualité de demi-pensionnaire.

Internat-externé 2 (déjeuner + dîner)

- Paiement forfaitaire : 1 facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non) ;
- 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
- 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

Internat-externé 3 (petit-déjeuner + déjeuner + dîner)

- Paiement forfaitaire : 1 facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non) ;
- 6 petits déjeuners hebdomadaires du lundi au samedi ;
- 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
- 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

2. Inscription au service d'hébergement (foyer résidence des prépas) :

Chaque étudiant de CPGE a la possibilité de demander l'inscription en qualité d'interne, pour bénéficier d'un hébergement au foyer résidence des prépas. Le nombre de place étant limité, une sélection des demandes est effectuée par le lycée Descartes en fonction des critères définis par le conseil régional Centre Val de Loire.

Internat (petit-déjeuner + déjeuner + dîner + nuitée) :

Paiement forfaitaire : 1 facture pour chaque trimestre (que les repas soient consommés ou non, que l'interne dorme au foyer résidence ou non) ;

- 7 nuitées hebdomadaires au foyer résidence, à l'exclusion des jours fériés et congés scolaires (sauf périodes de concours d'accès aux grandes écoles) ;
- 7 petits déjeuners hebdomadaires du lundi au dimanche;
- 5 déjeuners hebdomadaires, du lundi au vendredi ;
- 5 dîners hebdomadaires, du lundi au vendredi.

3. Accès au service de restauration et d'hébergement :

L'accès au restaurant scolaire et au foyer résidence s'effectue à l'aide d'une carte d'accès délivrée à chaque étudiant pour l'ensemble de sa scolarité au lycée Descartes.

En cas de perte ou de vol, son détenteur doit le signaler immédiatement au service gestion afin que son compte soit bloqué, interdisant ainsi toute utilisation frauduleuse. Une nouvelle carte est alors remise et facturée au tarif fixé par le conseil d'administration du lycée Descartes (6,00 € en 2023).

4. Changement de régime

Le régime d'inscription peut être changé dans les 15 premiers jours suivants la rentrée scolaire pour permettre à chacun de choisir la solution la plus adaptée à sa situation.

Passé ce délai, les demandes de changement de régime formulées par les étudiants, doivent être reçues par l'établissement au plus tard 2 semaines avant l'issue de chaque trimestre, pour une prise d'effet à compter du trimestre qui suit.

5. Modalités financières

Les tarifs sont fixés chaque année civile par le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Le tableau ci-après présente, pour chaque régime, le tarif applicable pour le 1^{er} trimestre de l'année 2023/2024, le tarif applicable pour la totalité de l'année 2023 et enfin le coût journalier calculé :

	Tarif 1^{er} trimestre 2023/2024	Tarif année complète 2023 (pour information)	Coût à la journée (pour information)
Demi-pensionnaire (repas à l'unité)	-	4,45 €	4,45 €
Internat-externé 2 (forfait)	566,15 €	1 521,00 €	8,45 €
Internat-externé 3 (forfait)	615,73 €	1 654,20 €	9,19 €
Internat (forfait)	1 102,00 €	2 380,32 €	11,02 €

Les tarifs 2024 seront connus en fin d'année 2023.

Plusieurs modalités de paiement sont proposées par le lycée Descartes :

- Paiement en ligne, via un lien *Pronote* communiqué en début d'année scolaire (uniquement pour les demi-pensionnaires) ;
- Paiement en ligne via un lien *Téléservices* disponible après l'émission des factures trimestrielles (uniquement pour les forfaits) ;
- Par carte bancaire, au service intendance du lycée Descartes ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes, déposé dans la boîte dédiée à l'entrée du service intendance ;
- En espèces, dans la limite de 300,00 €, au service intendance;
- Par virement bancaire de l'établissement (IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1), en précisant le nom de l'étudiant et son numéro de carte d'accès.
- **Pour les forfaits, les factures sont émises chaque trimestre dans le premier mois du trimestre.** Elles sont transmises par courriel à l'adresse électronique du responsable financier renseignée dans le dossier d'inscription.

Le règlement peut se faire en 1 ou plusieurs fois :

- 4 échéances possibles pour le 1er trimestre 2023/2024, en octobre, novembre, décembre et janvier
- 3 échéances possibles pour le 2ème trimestre 2023/2024 en février, mars et avril
- 3 échéances possibles pour le 3ème trimestre 2023/2024 en mai, juin et juillet

	Internat-externé 2	Internat-externé 3	Internat
Échéance n°1 06/10/2023	142,00 €	154,00 €	275,00 €
Échéance n°2 06/11/2023	142,00 €	154,00 €	275,00 €
Échéance n°3 06/12/2023	142,00 €	154,00 €	275,00 €
Échéance n°4 08/01/2024	140,15 €	153,73 €	277,00 €
TOTAL	566,15 €	615,73 €	1 102,00 €

6. Aides financières à la scolarité

Le lycée Descartes dispose de fonds sociaux financés par le Conseil Régional ainsi que d'une caisse de solidarité abondée par des contributions volontaires. Ces fonds sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les étudiants ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces dispositifs contribuent à promouvoir l'égalité des chances.

Les étudiants de CPGE ET CPES, boursiers ou non boursiers, peuvent bénéficier du fonds social régional et de la caisse de solidarité pour la prise en charge totale ou partielle, des frais d'internat ou de restauration, des dépenses de transport, des achats de fournitures scolaires, de la participation à un voyage scolaire, les frais de concours, des aides d'urgence ou toute aide liée à la scolarité.

Les demandes d'aides doivent être formulées à partir d'un dossier spécifique qui est ensuite remis service de gestion du lycée ou à l'assistant social. Les aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission « fonds social ».

Tout au long de la procédure, les informations transmises restent confidentielles.

Pour le financement de la caisse de solidarité du lycée Descartes, **une participation volontaire sans montant minimum est demandée aux familles.**

Cette contribution peut être payée :

- Par carte bancaire ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes;
- En espèces ;
- Par virement bancaire de l'établissement (IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1), en précisant « caisse de solidarité ».

7. Prestations de reprographie pour les CPGE

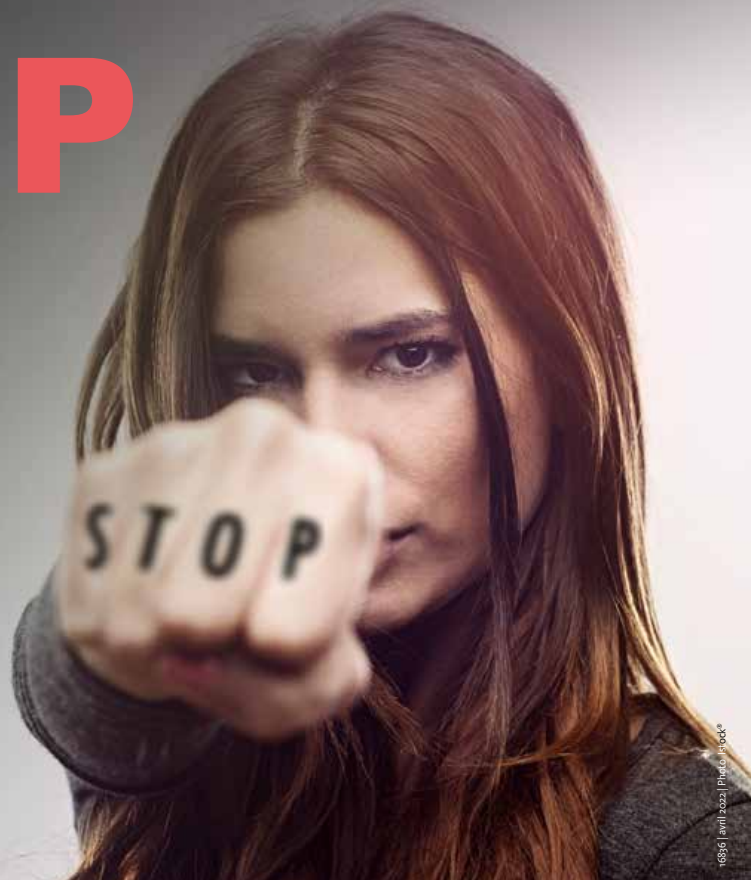
En l'absence de manuels scolaires, le lycée Descartes propose aux étudiants de CPGE **la fourniture de ressources spécifiques de reprographie, dont le coût a été fixé à 48,00 €** par le Conseil d'Administration. Cette prestation est fortement recommandée.

Le paiement peut se faire :

- Par carte bancaire, au service intendance du lycée Descartes ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes, déposé dans la boîte dédiée à l'entrée du service intendance ;
- En espèces, au service intendance;
- Par virement bancaire de l'établissement (IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 / BIC : TRPUFRP1), en précisant le nom et prénom de l'étudiant.

BIZUTAGE

JE DIS STOP



1886 | avril 2021 | Photo: iStock

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE

06 07 45 26 11 • 06 82 81 40 70 • 07 81 50 10 07

contact@contrelbizutage.fr
contrelbizutage.fr

CNCB
comité national
contre le bizutage

Sur internet,
tout ce que vous faites
vous colle à la peau !



NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

NonAuHarcelement.education.gouv.fr





MAISON DES CARTÉSIENS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR -

Le règlement intérieur doit obligatoirement être lu par l'adhérent

Article 1- Devenir membre.

En cotisant lors de l'inscription. Ou plus tard en contactant directement un membre du conseil d'administration (CA) de l'association.

Si un élève se montre très impliqué dans un club, ou dans un événement organisé par la MDL, alors le CA peut lui accorder le statut de membre sans cotisation.

Article 2- Exclusion.

En devenant membre, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée pendant les clubs et activités organisées par la MDL. Toute violence physique ou verbale est strictement prohibée lors de ces activités. Toute entorse expose l'élève à une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de sa cotisation.

Article 3- Fonctionnement de l'association.

Tout membre peut assister à l'assemblée générale du début d'année. C'est lors de celle-ci que le conseil d'administration est élu. Tout membre peut se présenter aux postes, et peut voter pour choisir ses représentants au nombre de 13. Parmi ces 13, l'assemblée générale élira le bureau constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et d'un suppléant pour chaque poste. Si vous voulez savoir quels sont leurs rôles respectifs, n'hésitez pas à demander.

Article 4- Droits des adhérents.

Tout membre de l'association est en droit de demander une copie des statuts de l'association, un compte-rendu de la trésorerie et les comptes-rendus des réunions du CA et du bureau. Pour ce faire, il doit demander à un membre du bureau de l'association. Les membres du bureau n'ont pas le droit de refuser cette demande. Tout membre de l'association peut demander à assister à une réunion du CA ou du bureau. Pour ce faire, il contactera le président de l'association, qui l'autorisera ou non à siéger lors de la réunion.

MAISON DES
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours





MAISON DES CARTÉSIENS - FICHE D'INSCRIPTION -

Élève mineur :

Je soussigné(e), M/Mme représentant légal de l'élève,
..... en classe de, autorise mon enfant à
adhérer à la MDC et à participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature du représentant légal :
(règlement lu et approuvé)

Signature de l'élève :
(règlement lu et approuvé)

Élève majeur :

Je soussigné(e), M/Mme en classe de,
souhaite adhérer à la MDC et participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature de l'élève : (règlement lu et approuvé)



@ mdclyceedescartes



lycee.descartes.mdc@gmail.com

MAISON DES
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours





Association Sportive du Lycée Descartes

- L'association sportive propose **à tous les élèves du lycée** de prolonger et d'enrichir leur pratique physique et sportive tout au long de l'année. Trois heures hebdomadaires lui sont consacrées par l'ensemble des professeurs d'EPS de l'établissement.
- En s'inscrivant, les élèves ont la possibilité de s'entraîner dans des buts de loisir ou de compétition.
 - ✓ Loisir : Entraînement libre au gymnase des minimes (dans la rue du lycée) le mardi midi (12h15-13h15), le mercredi après midi (12h30-15h) et le vendredi midi (12h15-13h15)
 - ✓ Compétition: Entraînement dirigé au gymnase quand l'activité le permet sur les créneaux cités précédemment puis compétition le **mercredi après midi**.
- Les activités proposées dans le cadre du loisir **toute l'année** sont les suivantes : Basket, Volley, Badminton, Tennis de Table, Musculation, Escalade, Futsal et Gymnastique
- Les activités proposées en compétition sont celles proposées par l'UNSS à savoir: tous les sports collectifs et de raquette, boxe française, lutte, athlétisme, gymnastique, danse, escalade, course d'orientation, cross-fit, triathlon, golf, run&bike, échecs, équitation, aviron, cyclo cross, etc... Un calendrier avec les dates de compétitions pour chaque activité **sera disponible au début de l'année scolaire**.
- Les élèves motivés se feront connaître auprès des enseignants afin de constituer les équipes.
- Pour s'inscrire, il suffit de **remplir la fiche d'inscription** et y joindre un **chèque de 20 euros** à l'ordre de l'AS du Lycée Descartes.

	NOM ETABLISSEMENT <h1>Lycée Descartes</h1>
---	---

<u>NOM et Prénom de l'élève</u>	<u>Classe</u>	<u>Tél</u>
<i>Activités pratiquées:</i>	<u>Né(e) le</u>	<u>Mail</u>

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ⇒ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- ⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions
- ⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- ⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- ⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- ⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives

Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Classe :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (3)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie

⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (3)

⇒ **J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS**



Chèque de 20 euros à l'ordre de l'association sportive du Lycée Descartes

Signature du responsable:

(3) rayer en cas de refus d'autorisation

Pas de document national, proposition du service régional Orléans-Tours